



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES MUNICIPAUX
ARRETE PORTANT OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE AU
DECLASSEMENT PAR ANTICIPATION DU DOMAINE PUBLIC
DE LA PARCELLE CT n°456, RUE DE LA GARE

Service Juridique

VB/BD/AD/2025/25

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
Vu le Code des relations entre le public et l'Administration ;
Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L.141-3 et suivants et R. 141-4 et suivants ;
Vu la délibération n°2025/039 du Conseil Municipal en date du 19 mars 2025 approuvant le principe de déclassement anticipé de la parcelle référencée au cadastre CT numéro 456, sise rue de la gare, et autorisant la mise en œuvre de la procédure d'enquête publique avec désignation d'un commissaire-enquêteur en vue du déclassement par anticipation de ladite parcelle ;

Considérant la nécessité d'ouvrir une enquête publique préalable à la désaffectation et au déclassement par anticipation du domaine public de la parcelle CT n°456 à usage de parking public ;

Le Maire de la Ville d'HAZEBROUCK,

ARRETE

Article 1

Il est procédé à une enquête publique préalable au déclassement par anticipation de la parcelle du domaine public constituant un parking, sise rue de la gare - 59190 Hazebrouck et référencée au cadastre section CT n°456, du lundi 12 mai 2025 au lundi 26 mai 2025 inclus, soit une durée de quinze jours.

Article 2

Il est procédé à la désignation de Monsieur YVES REUMAUX en qualité de Commissaire-Enquêteur.

Article 3

Le projet de déclassement est soumis aux formalités d'enquête publique à compter du lundi 12 mai 2025 à 8h30 jusqu'au lundi 26 mai 2025 à 17h00 inclus, soit durant une période de quinze jours.

Article 4

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles côté et paraphé et ouvert par le Commissaire-Enquêteur seront tenus à disposition du public :

- à l'Hôtel de Ville- Place du Général de Gaulle - 59190 Hazebrouck

du lundi 12 mai 2025 à 8h30 au lundi 26 mai 2025 à 17h00 inclus, les jours ouvrables, à l'exception des jours fériés et assimilés, aux horaires d'ouverture habituels, soit de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses remarques sur le registre d'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable sur le site internet de la ville d'Hazebrouck :<https://www.ville-hazebrouck.fr/>

Article 5

Le public pourra adresser ses observations écrites :

- par courrier postal pendant toute la durée de l'enquête publique et avant la date de clôture de l'enquête en les adressant à la Commune d'Hazebrouck - Hôtel de ville - Place du Général de Gaulle - 59190 Hazebrouck à l'attention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur, en précisant en objet « Enquête publique - déclassement anticipé - parking gare » de manière qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête.
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-declassement-parking-gare@ville-hazebrouck.fr



HAZEBROUCK

La ville qui vous ressemble

Article 6

Des permanences d'accueil du public auront lieu avec Monsieur le Commissaire-Enquêteur, en Mairie d'Hazebrouck - Hôtel de Ville- Place du Général de Gaulle – 59190 Hazebrouck :

- le lundi 12 mai 2025 de 8h30 à 12h00
- le samedi 17 mai 2025 de 8h30 à 12h00
- le lundi 26 mai 2025 de 13h30 à 17h00

Article 7

A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1, le registre d'enquête sera clos et signé dans les 24 heures par Monsieur le Commissaire-Enquêteur, qui dans un délai de 30 jours maximum à compter de la fin de l'enquête, transmettra à Monsieur le Maire de la commune d'Hazebrouck, le rapport et le registre, accompagnés de ses conclusions motivées.

Le rapport, les conclusions et l'avis motivé du Commissaire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie d'Hazebrouck – Hôtel de Ville- Place du Général de Gaulle – 59190 Hazebrouck, pendant un an.

Article 8

A l'issue de l'enquête publique, après réception du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur, le projet de déclassement anticipé de la parcelle CT n°456 sera soumis au Conseil municipal pour approbation.

Article 9

Le présent arrêté sera affiché en mairie sur les lieux habituels d'affichage, 15 jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Article 10

Parallèlement, un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié par voie d'affichage en mairie et sur le site internet quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Ce même avis au public sera publié quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le ou les départements concernés.

Article 11

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 12

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de DUNKERQUE
- Monsieur le Commissaire-Enquêteur
- Au Pôle des Affaires Générales pour insertion au registre des arrêtés et des décisions
- Aux Services Municipaux pour information et pour insertion au registre des arrêtés municipaux et au recueil des actes administratifs de la Ville d'HAZEBROUCK,

Mairie d'Hazebrouck, le 11 6 AVR. 2025

*Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,*

Valentin BELLEVAL

